

COMMUNAUTE  
DE COMMUNES  
DU PAYS DE  
SAINT-YRIEIX

DELIBERATION DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE n°2022-057

L'an deux mille vingt deux, le 10 février à 18 h

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel BOISSERIE.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 4 février 2022

Nombre de délégués :

- en exercice : 29  
 présents : 24  
 votants : 28

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE, M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, M. Pierre MILLET LACOMBE, M. Pierre ROUX, M. François BOISSERIE, M. Jean-Claude FRACHET, Mme Muriel DESMOULINS, Mme Laurette GUEIDAN, M. Francis DELORT, Mme Christiane BARRY, M. Jacques BLONDY, Mme Marie Madeleine LORIN, Mme Delphine PERRIER-GAY, M. Ludovic TURPIN, Mme Annie ARNAUD, M. Alain BLONDY, Mme Valérie Isabelle BONIN, Mme Pascale BRACHET, M. Francis CUBERTAFON, M. Jean-Claude DUPUY, M. Laurent GORYL et Mme Stéphanie TOESCA conseillers communautaires.

ABSENTS Excusés : M. Roland POURCHET, Mme Annick HUCHET, M. Patrice DELAGE, Mme Céline BOYARD, Mme Sandrine FUSADE, Mme Catherine L'OFFICIAL et Mme Monique PLAZZI.

OBJET :

Motion d'urgence concernant  
la mise aux normes de la  
D19 entre Saint-Yrieix et  
Pierre-Bufferière

M. Roland POURCHET est suppléée à Muriel DESMOULINS  
Mme Annick HUCHET est suppléée par Laurette GUEIDAN  
Patrice DELAGE donne pouvoir à François BOISSERIE  
Céline BOYARD donne pouvoir à Pierre ROUX  
Catherine L'OFFICIAL donne pouvoir à Patrick DARY  
Monique PLAZZI donne pouvoir à Daniel BOISSERIE

SECRETAIRE : Annie ARNAUD

Rapporteur : D. BOISSERIE

Considérant que la liaison entre Saint-Yrieix et l'autoroute A20 par la D19 constitue un élément indispensable au développement économique du territoire intercommunal ;

Considérant que ce projet adopté par le Conseil Départemental de la Haute-Vienne depuis plus de 10 ans ne voit toujours pas le jour ;

Considérant que contrairement aux engagements pris, seule la partie cadastrée sur la commune de Saint-Yrieix est en cours d'études ;

Considérant que c'est bien la totalité de la D19 qui devait être mise aux normes ;

Le Conseil Communautaire, **demande** instamment au Conseil Départemental :

- un engagement rapide et précis des travaux précédemment prévus sur la portion Saint-Yrieix - Pierre-Bufferière ;
- la réalisation de ces travaux dans les plus brefs délais pour éviter la désertification du bassin du Pays de Saint-Yrieix ;
- Et s'interroge sur le fait que Saint-Yrieix, ville-centre du territoire intercommunal, soit la seule commune de plus de 5 000 habitants enclavée sur le département de la Haute-Vienne.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **décide** d'adopter cette motion.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifiée conforme,

**Le Président**



**D. BOISSERIE**



Accusé de réception en préfecture  
087-248700189-20220210-DC2022940083-DE  
Date de télétransmission : 16/02/2022  
Date de réception préfecture : 16/02/2022

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.